



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 4 mars 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseiller au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.03.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

RETIRER :

22. Autoriser l'achat d'un ordinateur pour le Service incendie – Caserne de Cap-Chat / Gaspésie Services Techniques – 1 779.95\$ + tx – Budget rég.

AJOUTER :

- 28. a) Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM.
- 28. b) Appui aux démarches réalisées par la Fédération des Villages-relais au bénéfice du réseau.
- 28. c) Confier à la firme Akifer le mandat de réaliser une analyse de vulnérabilité des puits de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.02.03.19

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que **MME JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no.5, soit et est nommée **MAIRE SUPPLÉANT** de la Ville de Cap-Chat, et ce, **jusqu'au 2 juillet 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.03.03.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 25 FÉVRIER 2019

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **4 février 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **25 février 2019** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.03.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #7396 à #7416 (#7401-annulé) ainsi que #31238 à #31303, pour un montant total de **133 560.49\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.05.03.19

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Découvrir c'est voir autrement* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCLAME** la semaine du 6 au 12 mai 2019 « *Semaine de la santé mentale* » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « *Découvrir c'est voir autrement* ».

ADOPTÉE

RÉS.06.03.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SERVICE D'ACCÈS AU RCGÎM / RÉSEAU COLLECTIF GÎM – 1 744.19\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#2199-AUTOM du 01-01-2019) du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au montant de **1 744.19\$ + taxes**, relative au service d'accès du RCGÎM, et ce, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.07.03.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE INTÉrimAIRE POUR RAPPORT D'EXPERTISE RIVIÈRE CAP-CHAT / PESCA ENVIRONNEMENT – 6 630.\$ + TX – SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT la Résolution no. 05.02.19 de la Ville de Cap-Chat octroyant un mandat professionnel pour la confection d'un rapport d'expertise de la rivière Cap-Chat à la firme Pesca Environnement;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#29719 du 18-02-2019) de la firme Pesca Environnement, au montant de **6 630.\$ + taxes**; cette somme étant prélevée au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.08.03.19

AIDE FINANCIÈRE – FINALE RÉGIONALE SECONDAIRE EN SPECTACLE 2019 / URLS GÎM – 150.\$ - BUDGET RÉG.

VU la demande d'aide financière adressée à la Ville de Cap-Chat par l'Unité régionale loisirs et sports (URLS GÎM) en lien avec la tenue de l'évènement secondaire en spectacle;

ATTENDU QUE la finale régionale se tiendra à Sainte-Anne-des-Monts, à l'école Polyvalente Gabriel-Le-Courtois, le 6 avril prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que la Ville de Cap-Chat **VERSE** à l'Unité régionale loisirs et sports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une aide financière de 150.\$; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.09.03.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – INTERVENTION CASERNES 19 STE-FÉLICITÉ ET 22 LES MÉCHINS – ACCIDENT DE LA ROUTE - SECTEUR CAPUCINS / MRC DE LA MATANIE – 1 729.33\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le 10 janvier 2019, un accident de la route est survenue à l'extrémité ouest du secteur Capucins sur le territoire de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE les casernes 19 de Ste-Félicité et 22 de Les Méchins ont été appelées sur les lieux;

VU l'entente d'entraide régionale de sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#10566 du 20-02-2019) de la **MRC de La Matanie**, au montant de **1 729.33\$ + taxes**, relative à l'intervention du Service régional de sécurité incendie de La Matanie, le 10 janvier 2019, dans le secteur Capucins; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.03.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION DES JEUX DE 50 ANS ET PLUS – GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – 150.\$ - BUDGET RÉG.

VU la demande d'aide financière adressée par lettre datée du 22 janvier 2019 à la Ville de Cap-Chat par la Corporation des Jeux de 50 ans et plus – GÎM;

ATTENDU QUE plusieurs membres issus de la municipalité participent à l'Édition 2019 des Jeux de 50 ans et plus qui se tiendront du 13 au 16 juin 2019 à Matapédia-et-les Plateaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **VERSE** à la **Corporation des Jeux de 50 ans et plus-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, une aide financière de **cent cinquante dollars (150.\$)**; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.03.19

REDDITION DE COMPTES – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE les dépenses**, d'un montant de **neuf mille six cent quatre-vingt-neuf dollars (9 689.\$)**, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉS.12.03.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 11 200.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE une subvention à la Corporation de l'aréna de Cap-Chat Inc.**, au montant de **11 200.\$**, afin de répondre à ses engagements financiers couvrant le salaire et les avantages sociaux de leur employé; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.03.19

REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL IMPLIQUÉS DANS LE DOSSIER PÊCHES ET OCÉANS CANADA .C. VILLE DE CAP-CHAT ET ALS. À LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE – DOSSIER NO. 130-73-000213-175

VU la résolution no.04.09.17 adoptée lors de la séance du 5 septembre 2017 mandatant Me Denis Tremblay, avocat, pour assurer la représentation et la défense des inculpés au dossier de la « Rivière Cap-Chat »;

CONSIDÉRANT l'importance et la complexité du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **RATIFIE l'octroi du mandat confié le 7 février à Me Éric Tremblay, avocat**, (Tremblay & Tremblay avocats Inc.) **de représenter les membres du Conseil**, à savoir :

Judes Landry, Pierre-Yves Lévesque, Régis Soucy, Simon Landry, Richard Émond, Sébastien Landry, Louis-Seize Sergerie ou la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.14.03.19

RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – 6 POSTES DE TRAVAIL & 1 SERVEUR / PG SOLUTIONS – 18 060.30\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE les équipements informatiques de la Ville doivent être remplacés;

VU la proposition de l'entreprise **PG Solutions pour la fourniture d'équipements, la configuration et l'installation;**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que :

- La proposition adressée à la Ville par PG Solutions dans sa lettre et documents datés du 25 octobre 2018, au montant de 8 445.96\$ + taxes pour l'achat de 6 postes de travail et de 9 614.34\$ + taxes pour l'achat d'un serveur, soit retenue;
- La trésorière, madame Marielle Émond, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la ville, tout document en lien avec l'achat des équipements et des services tels que définis précédemment.

Il est, de plus, résolu que cette dépense soit et est prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.03.19

AUTORISER L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE / LES BARITEUX (9372-0084 QUÉBEC INC.) – 6 900.\$ + TX – BUDGET RÉG. & SUBVENTION À RECEVOIR

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est un acteur « engagé pour l'eau », qu'elle est signataire de la « déclaration d'urgence climatique »;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire mettre en œuvre des actions concrètes pour répondre aux enjeux liés à la ressource « EAU » sur son territoire;

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2019, la Ville de Cap-Chat entend mettre à la disposition de ses citoyens (propriétaires fonciers) un certain nombre de barils récupérateurs d'eau de pluie;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, la Ville de Cap-Chat a déposé une demande de financement auprès du « Fonds Eau Nord Gaspésie – Volet 1 »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat se porte acquéreuse de cent vingt (120) barils récupérateurs d'eau de pluie, au coût de 6 900.\$ + taxes, suivant la proposition faite le 27 février 2019 par l'entreprise « Les Bariteux (9372-0084 Québec Inc.) »; le coût étant approprié au budget régulier et à même une subvention à recevoir.

ADOPTÉE

RÉS.16.03.19

PAIEMENT DE L'INDEXATION ANNUELLE SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX / EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QUE, conformément à l'article 7 du Règlement no. 281-2018 sur le Traitement des élus municipaux, la rémunération payable aux membres du Conseil doit être indexée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec de décembre 2017 à décembre 2018 représente un pourcentage de 1,1%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que l'indexation annuelle sur le Traitement des élus municipaux, pour l'exercice financier 2019, soit et est fixée à 1,1%.

ADOPTÉE

RÉS.17.03.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ENTRETIEN ET MISE AU POINT ANNUELLE DE LA ZAMBONI / ROBERT BOILEAU INC. – 1 073.22\$ + TX – BUDGET RÉG.

VU la facture établie par Robert Boileau Inc. pour les services rendus et pièces vendues à la réquisition de la Ville de Cap-Chat concernant l'entretien et la mise au point annuelle de la zamboni;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#78203 du 26-02-2019) de Robert Boileau Inc., au montant de 1 073.22\$ + taxes, pour l'entretien et la mise au point annuelle de la zamboni; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.03.19

AUTORISER L'ACHAT DE COUTEAUX / MÉTAL PLESS INC. – 4 624.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de couteaux de Métal Pless Inc.** (telle que la soumission datée du 21-12-2018), au montant de **4 624.\$ + taxes**, servant au chargeur sur roues et camion; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.19.03.19

AUTORISER ACHAT ET INSTALLATION DE CHARNIÈRES & COURROIES POUR PORTES À L'ARÉNA / SERRURIER PELLETIER – 2 102.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE les portes principales extérieures du Centre sportif Claude-Jourdain de Cap-Chat nécessitent de l'entretien et de la réparation pour des fins de sécurité;

ATTENDU QUE la soumission déposée par le Serrurier Pelletier répond à nos besoins actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat et l'installation de charnières et courroies de portes pour le Centre sportif Claude-Jourdain**, de « **Serrurier Pelletier** » de Sainte-Anne-des-Monts, au coût de **2 102.50\$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.20.03.19

AUTORISER ACHAT DE PIÈCES POUR SOUFFLEUR À NEIGE / J.A. LARUE INC. – 1 980.34\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de diverses pièces pour la réparation du souffleur à neige**, du fournisseur **J.A. Larue Inc.**, pour un montant de **1 980.34\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.21.03.19

NOMINATION DES OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA VILLE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE, conformément à l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres et officiers du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, les sept membres du comité ont été désignés par le Conseil (résolution no.11.12.17) pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE la Ville doit également procéder à la nomination d'officiers au sein de son CCU (président, vice-président et secrétaire) et qu'elle peut s'adjoindre des personnes dont les services peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que les personnes énumérées ci-dessous soient et sont désignées à titre d'officiers du CCU, à savoir :

- M. Jean-Marc Lemieux, président
- M. René Soucy, vice-président
- M. Yves Roy, secrétaire

ADOPTÉE

RÉS.22.03.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. RENÉ LANDRY

Suite au rapport daté du 30 janvier 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 6 février 2019;

Suite à la consultation publique tenue le 4 mars 2019 (pas de question de l'assistance);

En conséquence, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 2, route du Cap à Cap-Chat, lots K-2 Ptie du Rang 2 et D-3 Ptie du Rang 3, Canton Cap-Chat (zone Ea.10), à savoir :

- **D'autoriser une superficie de terrain de 995,3 m² au lieu de 1500,0 m² tel que demandé.**
- **De régulariser l'implantation d'un bois-vitre situé à 2,95 m de l'emprise avant au lieu de 9,0 m tel que demandé; la résidence protégée par droits acquis est située à 6,03 m de la route.**

ADOPTÉE

RÉS.23.03.19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. ISMAËL DIONNE

Suite au rapport daté du 30 janvier 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 6 février 2019;

Suite à la consultation publique tenue le 4 mars 2019 (aucune question de l'assistance);

En conséquence, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 236, rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, lot 50 B-1Ptie, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Ea.20), à savoir :

- **D'autoriser trois (3) lotissements pour cadastre :**

Lot #1- (vacant) : Que la profondeur moyenne d'un lot riverain desservi soit de 35,0 m au lieu de 45,0 m tel que prescrit.

Lot #2- (adresse 234 B rue Notre-Dame Est) : Que la profondeur moyenne d'un lot riverain desservi soit de 36,10 m au lieu de 45,0 m tel que prescrit.

Lot #3- (adresse 236 rue Notre-Dame Est) : Que la profondeur moyenne d'un lot riverain desservi soit de 35,05 m au lieu 45,0 tel que prescrit.

- **D'autoriser une marge latérale de 2,10 m au lieu de 4,50 m tel que prescrit pour la résidence.**
- **De régulariser que l'avant-toit du garage soit à 0,48 m au lieu de 0,60 m tel que prescrit.**

ADOPTÉE

RÉS.24.03.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 287-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 235-2015 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION DE TAXE FONCIÈRE POUR TOUTES NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT** no. 287-2019 abrogeant le Règlement no. 235-2015 établissant un programme de revitalisation visant à accorder une subvention de taxe foncière pour toutes nouvelles constructions d'habitation unifamiliale sur le territoire de la Ville de Cap-Chat soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT no. 287-2019** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.25.03.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 288-2019 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT no. 288-2019** fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT no. 288-2019** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.26.03.19

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

ATTENDU QUE la FQM maintiendra un établissement sur le territoire de la MRC de La Matanie pour dispenser des services d'ingénierie;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire poursuivre la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil autorise que la Ville de Cap-Chat utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de poursuivre la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville de Cap-Chat conclue une entente avec la FQM;
- **QUE** madame Marie Gratton et monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, soient et sont autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Cap-Chat, une entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie, entente substantiellement conforme à celle jointe en annexe;
- **QUE** monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, soit et est autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

RÉS.27.03.19

APPUI AUX DÉMARCHES RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS AU BÉNÉFICE DU RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT QUE le Programme s'inscrit parfaitement dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'Occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

CONSIDÉRANT QU'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat demande à la Députée de la circonscription de Gaspé, madame Mégalane Perry-Melançon, et au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

ADOPTÉE

RÉS.28.03.19

CONFIER À LA FIRME AKIFER LE MANDAT DE RÉALISER UNE ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIXS DE LA VILLE DE CAP-CHAT / 9 900.\$ + TX – SUBVENTION & BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat puise son eau potable à même trois puits tubulaires profonds;

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) impose à la Ville de Cap-Chat de procéder à l'analyse de la vulnérabilité de ses puits d'eau potable;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit faire appel à de l'expertise extérieure;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a obtenu une proposition d'au moins deux firmes oeuvrant dans ce domaine;

ATTENDU QUE la proposition de la firme AKIFER a été retenue;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat, *sujet à l'obtention d'une aide financière octroyée via le programme issu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, **CONFIE à la firme AKIFER le mandat de réaliser l'analyse de vulnérabilité prévue au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)** conformément aux termes de sa proposition datée du 20 février 2019 et pour la somme forfaitaire de **9 900.\$ + taxes**; cette somme étant appropriée à même une **subvention octroyée et s'il en est, à même le budget régulier**.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

- Discussion de la Grande marche Pierre Lavoie qui reviendra en octobre 2019.
- Renouvellement de notre participation au Village-relais et informe l'assemblée de sa volonté de briguer le poste vacant sur le Conseil d'administration.
- Rencontre au cours de la dernière semaine avec des étudiants universitaires concernant la rivière Cap-Chat.
- L'annonce qu'une étude concernant la rivière Cap-Chat sera réalisée par le Conseil de l'Eau du Nord.
- Projet Exploramer « Le pêcheur à pieds », installation de filet de pêche « verveux ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h57 et il est proposé par JACINTHE CÔTÉ que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER